

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **FUTUR PROGRAMME EUROPEEN « EUROPE CREATIVE » :**

#### **LES COALITIONS EUROPEENNES DEMANDENT DES ECLAIRCISSEMENTS ET DES GARANTIES POUR L'AUTONOMIE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DES VOLETS MEDIA ET CULTURE**

Les Coalitions européennes pour la Diversité culturelle s'inquiètent des perspectives du nouveau programme européen « *Europe Créative* » qui rassemblera, à partir de 2014 et pour une période de sept ans, « MEDIA » et « Culture », auquel s'ajoutera un volet transectoriel visant notamment à soutenir le financement des industries culturelles et créatives.

En effet, les Coalitions ne retrouvent, dans la proposition de règlement élaborée par la Commission européenne, aucune des garanties qui avaient été promises en mars 2011 par le Président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, et la Commissaire européenne à la Culture, Androulla Vassiliou, sur l'autonomie et le financement des actions en direction de l'audiovisuel et du cinéma.

Les Coalitions européennes pour la diversité culturelle craignent que ce flou ne conduise à remettre en cause l'identité mais aussi la capacité d'action de « MEDIA/MEDIA Mundus » et de « Culture ».

Elles demandent donc :

- la garantie de l'autonomie des volets « MEDIA/MEDIA Mundus » et « Culture » du nouveau programme via une définition claire et précise de chaque volet constitutif de « *Europe Créative* » ;
- la garantie de l'augmentation réelle de la somme allouée à « MEDIA/MEDIA Mundus » et « Culture » via la précision dans le futur règlement, d'une part, des sommes dédiées effectivement au soutien à la culture et l'audiovisuel et, d'autre part, de la ventilation entre les différents volets de « *Europe Créative* » ;
- la garantie de la préservation de l'identité de « MEDIA/MEDIA Mundus » via la précision des sommes consacrées aux grandes lignes directrices du programme et des actions menées.
- que le futur programme « *Europe Créative* » s'inscrive dans l'esprit et la logique de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ratifiée par l'Union européenne.

Les Coalitions européennes, qui s'étaient félicitées des engagements adoptés par la Commission européenne l'année dernière, se mobiliseront, au cours des prochaines semaines, pour que le Parlement européen, co-législateur sur ce dossier, puisse les transcrire en acte juridique et préciser les lignes d'actions et les moyens qui leur seront alloués.